

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET
DE L'HYDRAULIQUE

MINISTERE DELEGUE CHARGE DE L'HYDRAULIQUE
DIRECTION DU GENIE RURAL ET DE
L'HYDRAULIQUE

PROJET DE GESTION DE L'EAU DANS LA ZONE SUD
(PROGES)

MARCHE DE SOUS-TRAITANCE

PROGRAMME II D'AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE

VALLEE DE KOUNOUNDING DJOE

DIGUE ANTI-SEL No.1 DE DIOGNERE

Financement : USAID

Louis Berger
International Inc.

4/11/8

MODÈLE DE MARCHE DE SOUS-TRAITANCE ENTRE
LOUIS BERGER INT.-INC. ET.....
DANS LE CADRE DU PROJET DE GESTION DE L'EAU
DANS LA ZONE SUD DU SENEGAL (PROGES)
PROGRAMME 2.

ENTRE :

La Société Louis Berger International, Inc., dont le siège est à 100 Halsted Street, East Orange, N.J. 07019, USA, désignée ci-après par le terme "Louis Berger", et représentée par Monsieur Terry HART, Chef d'Equipe d'Assistance Technique Américaine,

d'une part

ET :

L'Entreprise GIE/GTA/SEN- Grands Travaux D'Afrique domiciliée à Dakar BP.4186 désignée par le sigle GTA et représentée par Mama DABO agissant au nom et pour le compte de la dite entreprise, inscrite au Registre du Commerce sous le N° **RC.91.B.636.....** et aux Contributions Directes sous le N° 026410/A, et désignée dans ce qui suit par le terme "L'Entreprise",

d'autre part.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Y // d

CHAPITRE 1: DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la réalisation à l'Entreprise des travaux de terrassement et de génie civil du chantier N° 1 de Diognère, (Digue anti-sel) dans le cadre de l'aménagement hydro-agricole de la vallée de KOUNOUNDING DJOE dans le Département de SEDHIOU Arrondissement de MARSSASSOUM Communauté Rurale de Diognère.

ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES

Les conditions énumérées ci-après et que l'Entreprise déclare connaître, constituent un tout, définissant les conditions d'exécution des travaux.

1. Le présent marché de sous-traitance.
2. Le Dossier Technique de la Vallée (DTV)-La pièce N° 3.
3. Le Cahier des Prescriptions Techniques Générales (CPTG) -La pièce N° 2.
4. Les Clauses Administratives Particulières (CPS) - La pièce N° 4.
5. Le bordereau des prix unitaires.(annexe à la pièce N° 3)
6. La décomposition du montant du marché, présentée sous forme d'un devis quantitatif et estimatif (annexe à la pièce N° 3),
7. Le planning prévisionnel des travaux (annexe à la pièce N° 3).
8. La lettre de soumission de l'Entreprise (pièce N° 5).
9. La collection complète des plans d'exécution établis par le PROGES (annexe à la pièce N° 3).

CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 3 : NATURE DES TRAVAUX A EXECUTER

Les travaux à effectuer par l'Entreprise sont décrits dans le DTV et le CPTG.

- a) Pour la construction, selon les normes définies, des ouvrages de génie civil (évacuateur de crue, déversoir, etc...), l'Entreprise aura à sa charge la fourniture des matériaux, des équipements, du personnel d'exécution, des engins et de tout autre matériel nécessaires pour l'exécution complète des ouvrages.
- b) Pour les travaux de construction ou de réhabilitation de digues, l'Entreprise fournira à pied d'oeuvre sur le site les matériaux de terrassement (terres, latérites, argile et pierres) de même que l'eau d'arrosage et effectuera la mise en oeuvre des remblais selon les normes requises (cf. CPTG et DTV).

Pour l'exécution complète de ces travaux, l'Entreprise fournira tous les équipements, le personnel, les engins et tout le matériel nécessaires.

Les différentes prestations de services sont détaillées dans le DTV et le CPTG.

ARTICLE 4 : LA FOURNITURE DE MAIN D'OEUVRE NON SPECIALISEE PAR L'ENTREPRISE.

Dans la mesure où les contributions de main d'oeuvre non spécialisée locale seraient insuffisantes ou défaillantes, Louis Berger se réserve le droit de demander à l'Entreprise de fournir des manoeuvres non spécialisés ainsi que requis pour permettre aux travaux confiés aux populations d'avancer à un rythme suffisant.

De telles requêtes seront faites par ordres de service, avec un préavis suffisant.

L'Entreprise sera rétribuée pour ces dépenses supplémentaires sur la base du coût unitaire journalier en vigueur dans la région, sans surcharge.

ARTICLE 5 : ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHE

Le marché entrera en vigueur juste après sa signature par les 2 parties et après son approbation par le Directeur de l'USAID à Dakar ou son Représentant Délégué.



ARTICLE 6 : COMMENCEMENT DE L'EXECUTION

La date de mobilisation sur le chantier du personnel, des équipements et des engins de l'Entreprise devra s'effectuer dans un délai de 15 jours à compter de la notification par Louis Berger de commencer les travaux et du paiement de l'avance de démarrage, s'il y a lieu.

ARTICLE 7 : DELAI D'EXECUTION

Les travaux devront obligatoirement être entrepris durant la saison sèche. La durée totale des travaux se réfèrera au planning des travaux joint en annexe du présent marché. Ce planning est ferme et servira de référence pour l'application de l'article 28 du CPS. Il n'est pas revisable et tiendra compte des dispositions de l'article 29 du CPS.

Le délai d'exécution comprend l'ensemble des travaux, y compris :

- l'organisation de chantier,
- l'installation du chantier,
- l'installation et la mise à pied d'oeuvre du matériel,
- l'approvisionnement en matériaux,
- les opérations d'implantation
- les reconnaissances géotechniques etc.
- Ainsi que toutes sujétions prévues au cahier des charges.

ARTICLE 8 : RECEPTION PROVISOIRE

La date d'achèvement des travaux est fixée au 3 Juin 1993.....(voir les détails à l'article 16 du CPS).

ARTICLE 9 : MONTANT DU MARCHE

Les prix unitaires du marché sont des prix hors taxes et douanes. Le montant global du marché résultant du devis estimatif et quantitatif est arrêté à la somme de : VINGT SIX MILLIONS DIX SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX FRANCS CFA (26.017.370).

La rétribution finale s'effectuera sur base des quantités réellement exécutées multipliées par les prix unitaires présentés au bordereau des prix unitaires.

Lu et accepté

Pour l'Entreprise,

GIE **GTA** - SEN
Signature *[Signature]* BR 4185 / Tél. 23.01.09
PDG: MAMA DABO
Date... *8/3/93*

Pour Louis Berger I.I.

LOUIS BERGER INTERNATIONAL, I.I.
Projet Gestion de l'Environnement
Signature *[Signature]* dans la Zone Sud (PROGES)
Boite Postale 24
Ziguinchor - Sénégal
Date... *8/3/93*
01.19.10

Visa du Directeur National du PROGES

Signature.....

Date.....

Chantier No 1 de Kounounding djôé - Digue Anti-Sal

PRIX No	DESIGNATION DES POSTES	U	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
SECTION No 1 - TERRASSEMENTS					
1.2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1.2.1	DECAPAGE	M3	1639,00	700	1.147.300
1.2.2	EXCAVATION	M3			0
1.3	REMBLAIS				0
1.3.1	REMBLAIS EN TERRE	M3	6082,00	2.200	13.380.400
1.3.2	REMBLAIS EN LATERITE	M3	1171,00	4.200	4.918.200
1.3.4	REMBLAIS EN PIERRE	M3	255,50	6.500	1.660.750
1.4	DEBLAI DE DIGUE EXISTANTE	M3	888,30	1.000	888.300
1.8.	PLUS VALUE DE TRANSPORT	M3/KM	500,00	450	225.000
SOUS TOTAL TERRASSEMENT					22.219.950
SECTION No 2 - GENIE CIVIL					
2.2.	FOUILLE D'OUVRAGE	M3	136,00	2.000	272.000
	REMBLAIS DE RACCORDEMENT				0
2.2.1	LIT DE SABLE	M3	1,56	4.500	7.020
2.2.2	REMBLAIS EN TERRE	M3	26,64	2.500	66.600
2.2.3	REMBLAIS EN PIERRE	M3	88,00	6.500	572.000
2.3.	DEMOLITION				0
2.4.1	PONCEAU D'UNE PASSE	U			0
	PONCEAU DE DEUX PASSES	U			0
	PONCEAU DE TROIS PASSES	U			0
2.4.2	PARTIE D'ECLUSE				0
	REGARDS				0
2.5.	BETON DE PROPRETE 200 KG	M3	6,70	50.000	335.000
2.6	BETON ARME C350	M3	24,92	100.000	2.492.000
2.7	VANNES A BATARDEAUX	U	2	26.400	52.800
2.10.2	CHAPE DE BETON A 250 KG				0
SOUS TOTAL GENIE CIVIL					3.797.420
VOIES D'ACCES					
3.1.	REFECTION DE PISTES	HM			0
3.2.	CREATION DE PISTES	HM			0
TOTAL SECTION 3					0
DIVERS (A PRECISER)					
					0
					0
TOTAL SECTION 4					0
					0
TOTAL DU CHANTIER					26.017.370

2

